

La Commune de Dour recrute des maîtres-nageurs pour le site du Belvédère :

PROFIL :

- Avoir au minimum 18 ans ;
- Être belge ou citoyen d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ;
- Être de bonne conduite, vie et mœurs et jouir des droits civils et politiques (fournir un extrait de casier judiciaire modèle 2 original vierge datant de moins de trois mois) *(avec possibilité d'appréciation en cas de condamnation par le tribunal de police pour des délits mineurs) ;
- Être titulaire du Brevet de Secourisme et de Sauvetage Aquatique (BSSA) en ordre de recyclage.

SAVOIR-FAIRE et SAVOIR-ETRE :

- Avoir le contact facile ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Communiquer aisément ;
- Posséder une bonne condition physique ;
- Être disponible ;
- Réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi en présence d'un événement soudain ;
- Respecter les horaires convenus.

MISSIONS :

- Surveiller les baignades ;
- Faire respecter le règlement, la discipline et l'hygiène ;
- Accueillir les personnes ;
- Intervenir en cas de problème de sécurité des nageurs ;
- Sauver et donner les premiers secours à une personne en difficulté en milieu aquatique.

Horaire de travail : Contrat à durée déterminée à temps partiel ou contrat étudiant à temps partiel; mai, juin et septembre : 19h/semaine, juillet/août : 32h/semaine.

Rémunération : Etudiants – 14,60€ brut indexé/heure ;

Autres : Niveau D1 de la fonction Publique Wallonne

Les candidatures composées :

- D'un curriculum vitae ;
- D'une lettre de motivation ;
- D'une copie du BSSA et de l'attestation de recyclage en cours de validité ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 2 **original** de moins de 3 mois ;
- D'une copie recto-verso de la carte d'identité,

sont à adresser par courrier recommandé à Monsieur le Bourgmestre, Carlo DI ANTONIO, Administration communale de et à Dour, Grand' Place n°1 avec la mention « Recrutement maîtres-nageurs » **pour le 30 avril 2023 au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**